



la sécurité gg.140/4 urbaine

Partout les agressions ne cessent de croître. La violence trouve dans les grandes agglomérations un terrain privilégié car les communes ne disposent pas des moyens suffisants pour assurer pleinement la sécurité des citoyens, les effectifs de police dépendant du seul Ministère de l'Intérieur.

Ces effectifs sont insuffisants. Aussi le Maire et le Conseil Municipal sont intervenus à plusieurs reprises pour insister sur le manque de crédits de fonctionnement et d'équipement de la police.

La pratique du contingent obligatoire de police que les collectivités locales ont à assumer est choquante pour plusieurs raisons.

D'abord, elle consiste à faire payer par les communes les charges d'un service qui n'est pas placé sous l'autorité municipale mais sous celle du Préfet. Or, les collectivités locales ne devraient payer que les services dont elles sont responsables.

Ensuite la police d'Etat est insuffisante pour les grandes villes. Les crédits du budget 1978 sont trop faibles pour porter vraiment remède à cette pénurie.

D'autre part il s'agit de réexaminer la situation professionnelle des personnels de police et la mission qui leur incombe. C'est le seul moyen de lutter efficacement contre l'évolution de la délinquance et de la criminalité accrue du fait du phénomène de l'urbanisation intervenu au cours de ces vingt dernières années.

La rémunération des personnels de police participe de la dégradation générale des traitements de la fonction publique par rapport à la hausse générale du coût de la vie et à la progression des salaires du secteur privé.

Si l'on prétend obtenir une bonne police et assurer ainsi la sécurité des citoyens il faut enfin lui donner les moyens d'accomplir sa mission.

L'Etat doit prendre ses responsabilités tant au niveau du manque d'effectifs que de leur statut professionnel, ceci traduirait de la part des pouvoirs publics une volonté d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants. De notre côté, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour y parvenir. Un nouveau commissariat de police à la Paillade a d'ores et déjà été demandé mais les délais prévus actuellement sont très longs. Nous intensifions notre action dans ce sens pour que tous les habitants de Montpellier et en particulier les femmes et les enfants puissent vivre et se déplacer sans peur dans toutes les artères de la ville notamment dans les parkings du centre-ville.

Georges FRÊCHE
Député-Maire